



LES AMIS DU PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES

Assemblée générale du samedi 22 novembre 2025

Rapport moral 2024-2025 du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025

À valider par l'Assemblée générale

Chères Amies, chers Amis,

Encore une année qui s'achève, une de plus.

À l'instar des autres années, nous n'avons encore une fois pas été épargnés. Mais si nous avons eu de très grosses difficultés, cela nous a mis en lumière, si besoin en était, les qualités des membres des Amis du Parc national des Pyrénées.

En effet, à la date de l'assemblée générale ordinaire de 2024, le 16 novembre 2024, le site venait juste de nous lâcher. Si j'avais su à l'époque comment allaient se dérouler les mois suivants, j'aurais été dépité et bien plus contrarié.

Le site est donc inaccessible peu avant l'assemblée générale ordinaire. Après quelques jours pendant lesquels subsistait l'espoir d'une remise en état du site, il nous est apparu indispensable de trouver une solution de substitution, la situation n'étant plus tenable.

Nous avons trois problèmes à résoudre : informer les adhérents sur l'évolution de la situation, communiquer sur les modifications du programme et enfin permettre les inscriptions aux activités.

La solution était de communiquer par message avec l'ensemble des adhérents. Facile me direz-vous. Il suffit de faire un message et de l'envoyer.

C'est vrai, facile. Sauf que, très rapidement, nous nous sommes rendu compte que l'opérateur de certains de nos adhérents bloquait nos messages qu'il considérait comme des spam.

Nous avons donc trouvé une parade qui fonctionnait jusqu'à ce que nous nous apercevions que notre propre opérateur considère également que nos envois en nombre pouvaient être des spams. Retour à la case départ.

Nous avons trouvé alors une autre parade en passant par un intermédiaire payant qui nous permettait d'envoyer nos messages. Cette solution a été ensuite améliorée par un autre système d'envoi en nombre, en l'occurrence Brevo, qui était la version en place lorsque nous avons arrêté ce que j'avais appelé le "Lien des Amis". Nous en étions alors au numéro 34 de ce "Lien des Amis" et nous étions le 11 mars, soit quatre mois après le début de ce problème, quatre mois de galère pour nous.

Dans un premier temps, nous avons pu retrouver un fonctionnement satisfaisant avec un nouveau prestataire. L'ancien nous a purement et simplement abandonné à notre sort avec des relations humaines relativement compliquées entre nous.

Nous avons pu malgré tout "sauver les meubles" avec le nouveau prestataire qui nous donne aujourd'hui satisfaction. Il est réactif et à l'écoute de nos besoins.

Bien que difficile, cette période a été bénéfique sur certains points. Il vaut mieux voir le verre à moitié plein qu'à moitié vide.

Tout d'abord, les adhérents ont retrouvé un contact qu'ils avaient perdu. Ils étaient maintenant obligés de se rapprocher des permanences de l'association, renouer un dialogue qu'ils avaient oublié.

Le deuxième point est que l'association a fait preuve de réactivité.

Nous avons connu un problème et nous avons trouvé une solution. Lorsqu'un problème nouveau s'est dévoilé, nous avons trouvé une nouvelle parade et ainsi de suite à chaque souci.

L'association a fait preuve de réactivité, d'inventivité, de résilience et surtout d'esprit d'équipe et c'est le troisième point. Le travail suscité par ces problèmes a été réglé parce que chacun a cherché à son niveau des solutions. À chaque solution trouvée, toutes les compétences étaient mobilisées pour la mise en œuvre rapide de la résolution du problème rencontré.

Cela est le fondement même d'une association, c'est la mise en commun des énergies et des compétences.

L'association dispose d'adhérents qui ont de l'énergie et qui veulent la mettre au profit de la collectivité. C'est ainsi que cela doit fonctionner et c'est bien ainsi que nous fonctionnons.

Dans ces moments difficiles, j'ai apprécié l'aide apportée par Françoise DALIGAUX qui a géré comme elle a pu l'informatique. Benoît LALANNE a également fait preuve d'efficacité en nous proposant un nouveau prestataire et la mise en place de la diffusion de la messagerie par Brevo. Les permanences ont aussi été réactives car elles ont été, d'un seul coup, très sollicitées par les demandes des adhérents. Elles ont retrouvé une partie du travail qu'elles faisaient avant que nous ayons un système d'inscription par internet.

Notre secrétaire Martine SADOU a aussi dû faire preuve de facultés d'adaptation et nous a bien aidé dans ces moments délicats.

Ces personnes ainsi que beaucoup d'autres que je ne cite pas mais qui ont œuvré pour votre bien doivent être remerciées, complimentées pour leur engagement personnel pour les Amis du Parc national des Pyrénées.

Regardons maintenant vers le futur.

Des sujets me préoccupent.

Nous faisons des économies dans toutes nos dépenses chaque fois que possible et c'est visible sur nos comptes. Mais aujourd'hui tout augmente et nous devons suivre avec beaucoup d'attention nos contrats, nos conventions, nos obligations. La tendance est à une diminution voire une disparition des subventions. Le Parc national des Pyrénées et la mairie de Tarbes nous soutiennent encore mais même cette salle, qui nous a toujours été mise à disposition de façon gracieuse, nous est louée ce soir pour cette assemblée générale ordinaire. C'est un signe.

Pour le moment, chaque adhérent n'a pas non plus l'obligation de prendre une adhésion dans une fédération. J'espère que notre solution actuelle va perdurer encore car si un jour nous étions obligés de prendre tous une adhésion dans une fédération, cela augmenterait d'autant nos cotisations. Nous n'en sommes pas encore là mais sans s'inquiéter outre mesure, il faut être vigilants.

L'an dernier, j'ai veillé à ce que le programme papier soit encore diffusé. On peut observer que la moitié des programmes n'a même pas été récupérée par les adhérents qui les ont commandés. L'analyse que j'en fais est que les commandes de programme papier ont été faites dans un esprit participatif uniquement. Ce qui veut dire aussi que nous faisons cette impression pour une cinquantaine de personnes. À un moment, il faudra vraiment décider de la conduite à tenir face à cette édition sous cette forme.

Le règlement intérieur a évolué depuis l'an dernier et dans ce domaine aussi nous avons été réactifs en suivant au plus près les besoins des encadrants comme des adhérents. Vous avez retrouvé les différentes modifications dans le rapport d'activités.

Vous avez remarqué un changement notable concernant l'adhésion : il n'est plus obligatoire de fournir un certificat médical, conformément à la loi en vigueur. En revanche, cette dispense passe par le remplissage du questionnaire du sport. Si vous répondez « oui » à l'une des questions, vous devez consulter un médecin et fournir un certificat médical. Vous ne pouvez ni adhérer ni réadhérer sans remplir ce questionnaire dont les réponses restent personnelles et ne sont pas communiquées à l'association.

Cette année aurait pu être confuse. Elle ne l'a pas été grâce au travail important du Conseil d'administration mais aussi grâce à la participation de tous les bénévoles volontaires qui apportent leur soutien aux Amis du Parc chaque fois que nécessaire.

Je suis heureux d'avoir été le coordonnateur des énergies qui nous ont fait surmonter nos difficultés.

Hervé LATKOWSKI
Président